



Deni d'annulation de commande

Par **winky73_old**, le **21/05/2007 à 10:44**

Bonjour,

J'ai récemment acheté un lave linge sur internet, le site indiquait entre 5 et 20 jours de délai pour l'expédition. Passé ce délai, il était noté dans les conditions générales que l'on pouvait annuler sa commande sans reserve.

Le 20ème je recois un mail me demandant de patienter "encore un peu" (apres infos il reste minimum une quinzaine de jours). Je confirme donc a la conseillère par téléphone (procédure d'annulation exigée par le site) mon désir d'annulation, par acquit de conscience je fais partir également un mail confirmant de nouveau mon annulation. Je devais recevoir un coup de téléphone pour soi disant confirmer l'annulation, et cela dans les 48h. N'ayant aucunes nouvelles, je tente de rappeler a plusieurs reprises, le service client n'est plus joignable. J'arrive au bout de 15 jours a avoir quelqu'un et bien entendu personne n'a jamais entendu parler de cette annulation. Je reconfirme mais qu'est ce qui me prouve qu'ils vont réagir cette fois ci!?

Mon problème aujourd'hui, c'est qu' il invoque le délai de 15 à 30 jours pour le remboursement, mais s'il retarde sans arret la validation de l'annulation, je vais attendre combien d'année mes 600 €. Puis je simplement invoquer un article ou quelquechose pour qu'il me rembourse rapidement????

Merci de vos réponses

winky

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 22:02**

Bonjour.

Je vous conseille de leur envoyer une lettre RAR..
C'est la seule chose à faire.

Cdt.